

RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 56 – AOUT 2015
Recueil publié le 27 août 2015

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°55 – AOUT 2015
Recueil publié le 27 août 2015

PREFECTURE DE LA VENDEE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Arrêté n°15-DRCTAJ/2-456 donnant délégation de signature spéciale aux Sous-Préfets et à une chargée de mission auprès du Préfet de la Vendée dans le cadre des permanences

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau du contentieux interministériel

A R R E T E N° 15-DRCTAJ/2-456
donnant délégation de signature spéciale aux Sous-Préfets et à une chargée de mission auprès du
Préfet de la Vendée dans le cadre des permanences

**LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 25 septembre 2012 portant nomination de **Monsieur Jacky HAUTIER, en qualité de Sous-Préfet des Sables d'Olonne,**

VU le décret du Président de la République du 18 janvier 2013 portant nomination de **Monsieur Frédéric LAVIGNE, en qualité de Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée,**

VU le décret du Président de la République du 25 juillet 2013 portant nomination de **Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Vendée, à compter du 26 août 2013,**

VU le décret du Président de la République du 20 août 2013 portant nomination de **Monsieur Jean-Michel JUMEZ en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,**

VU le décret du Président de la République du 13 décembre 2013 portant nomination de **Madame Corinne BLANCHOT-PROSPER, en qualité de Sous-Préfète de Fontenay le Comte,**

VU la décision du Ministre de l'Intérieur du 6 mai 2015 affectant **Madame Gwenaëlle CHAPUIS, administratrice civile, en qualité de chargée de mission auprès du Préfet de la Vendée,**

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-SRHML-122 du 23 décembre 2013 portant organisation interne et fonctionnement des services de la préfecture,

CONSIDERANT que, dans le cadre des permanences qu'ils sont amenés à assurer, les sous-préfets et les fonctionnaires de l'Etat peuvent être conduits à signer des actes administratifs ou à prendre des initiatives débordant de leurs attributions ou des compétences qui leur sont conférées,

ARRETE :

Article 1 - Pendant les permanences des samedis et dimanches, des jours fériés, des jours de fermeture exceptionnelle des services préfectoraux et des nuits du lundi au vendredi, délégation de signature est donnée, pour l'ensemble du département et en fonction du tour de permanence préétabli, à :

- Monsieur Jean-Michel JUMEZ, Secrétaire Général de la préfecture,
- Monsieur Jacky HAUTIER, Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
- Madame Corinne BLANCHOT-PROSPER, Sous-Préfète de Fontenay le Comte,
- Monsieur Frédéric LAVIGNE, Directeur de Cabinet,
- Madame Gwenaëlle CHAPUIS, Chargée de mission auprès du Préfet de la Vendée,

à l'effet de signer toutes décisions relevant des attributions de l'Etat dans le département nécessitées par une situation d'urgence et relatives aux :

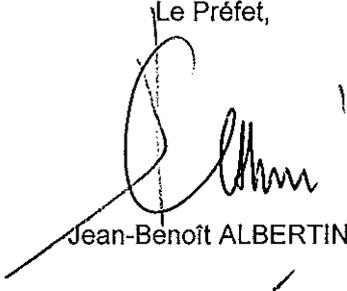
- suspensions de permis de conduire,
- immobilisations et/ou mises en fourrière, à titre provisoire, de véhicules,
- étrangers,
- mesures d'ordre public,
- hospitalisations d'office,
- mesures de sécurité alimentaire et sanitaire,
- mesures de sécurité civile.

Article 2 - L'arrêté n°14 DRCTAJ/2-17 du 17 janvier 2014 est abrogé.

Article 3 - Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée, les Sous-Préfets des Sables d'Olonne et de Fontenay le Comte, le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet et la chargée de mission auprès du Préfet de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le **26 AOUT 2015**

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI